

Cadrage de l'appel à projet 2022

OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

La Région Occitanie soutient des défis-clés dans le but de structurer une recherche de haut niveau en région, de développer l'attractivité internationale des sites Occitans et de parier sur des thématiques qui auront un impact sur la gestion et le développement de certaines filières et métiers.

Un des quinze défis-clés soutenus porte sur les « Transitions des systèmes agricoles et alimentaires vers l'agroécologie ». Il a pour objectif de comprendre, analyser et proposer des systèmes agricoles et alimentaires agroécologiques, avec l'ambition de développer en Occitanie une recherche transformative permettant de répondre aux enjeux de santé globale actuels (cf [la feuille de route décembre 2021 du défi-clé pour plus de détails](#)) et s'appuie sur les nombreux laboratoires de recherche de la région Occitanie impliqués dans ces transitions. L'établissement porteur de ce défi-clé est l'Université Fédérale de Toulouse, et les partenaires institutionnels sont les tutelles des unités de recherche mentionnées en Annexe 2.

Ce premier appel à projets (AAP) a pour objectifs principaux de :

- Soutenir des recherches s'inscrivant dans les orientations scientifiques du défi-clé définies dans la feuille de route de décembre 2021 et affinées lors de la 1^{ère} journée de co-construction le 30 juin 2022 ;
- Soutenir l'émergence de projets de recherche fondamentale exploratoire / pilote, par tous types d'approches, et pouvant comporter une prise de risque ;
- Favoriser la structuration d'une communauté scientifique régionale autour des transitions des systèmes agricoles et alimentaires vers l'agroécologie et favoriser l'interdisciplinarité, en impliquant dans chaque projet des équipes de sites universitaires différents et/ou de disciplines différentes.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

- Les propositions devront inclure au moins deux unités de recherche d'Occitanie (porteuse et co-porteuse). Un.e responsable scientifique sera identifié.e comme l'interlocuteur.rice du défi-clé ; son unité de recherche sera l'unité dite porteuse, qui gèrera le projet administrativement. Pour chaque unité de recherche co-porteuse, un.e responsable scientifique devra être identifié.e. Une personne responsable ou co-responsable scientifique d'un projet ne pourra pas être responsable ou co-responsable scientifique dans d'autres projets de cet AAP, mais pourra être participante.
- Les doctorant.e.s et les post-doctorant.e.s devront être co-encadré.e.s par des responsables scientifiques de deux sites universitaires d'Occitanie (Ouest-Est), et/ou de différentes disciplines.
- Les projets émergents devront être portés par des responsables scientifiques d'au moins deux sites universitaires d'Occitanie (Ouest-Est) et/ou de différentes disciplines.
- Pour les ½ bourses de thèses, un co-financement devra être acquis avant le 01/09/2023 (voir ci-dessous).

- Le/la futur.e doctorant.e sera rattaché.e à une école doctorale en Occitanie et s'inscrira dans un établissement d'enseignement supérieur en Occitanie, à la rentrée universitaire qui suivra la décision d'attribution du financement.

Des partenaires extérieurs aux unités de recherche mentionnées en Annexe 2, relevant des secteurs académiques ou non-académiques, peuvent être impliqués mais aucun financement ne sera attribué directement à ces partenaires.

Des recherches sur des terrains autres que l'Occitanie, en France ou à l'étranger, sont acceptées dans les projets.

3. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS

3.1. Soumission du projet

Les dossiers complets (cf. document « Formulaire_candidature_AAP2022_DCTAE ») devront être déposés au format PDF sur [le drive prévu à cet effet](#) et également transmis en formats word et pdf à lucie.viou@agropolis.fr avant le 30 septembre 2022 à 20h. Ils seront rédigés en français et signés par les directeurs-rices des unités de recherche impliquées.

3.2. Sélection

Les projets seront évalués par le comité de direction du défi-clé et cinq scientifiques externes à la région. Les membres du comité de direction n'évalueront pas de projets portés par leur unité de recherche.

3.3. Principaux critères d'évaluation

- Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, des questions et des livrables, au regard des quatre **dimensions initiales**¹ du défi-clé ainsi que des cinq **questions de recherche définies collectivement le 30 juin 2022**².
- Caractère exploratoire / novateur, nouvelles collaborations, structuration régionale, dimension interdisciplinaire.
- Qualité de la méthodologie, compétences et complémentarité des personnes impliquées.

Le comité de sélection sera soucieux de favoriser une diversité de représentation des UMR du réseau et **dimensions/questions de recherche** du défi-clé.

3.4. Calendrier

- Lancement de l'AAP : 21 juillet 2022 ;
- Soumission des projets complets : 30 septembre 2022 (avant 20h) ;
- Retour de l'évaluation : 31 octobre 2022 ;
- Réalisation des projets : Les recherches devront être menées entre janvier 2023 et décembre 2024, excepté pour les thèses qui pourront se terminer jusqu'en décembre 2026.
- Bilan et clôture de la justification des dépenses : décembre 2025.

¹ Cf page 3 de la [feuille de route –décembre 2021 – du défi-clé](#)

² cf page 24 du [compte-rendu de la journée d'interconnaissance et de co-construction du défi-clé le 30 juin 2022](#)

4. FINANCEMENT

4.1. Types de financements

Le budget total alloué à cet AAP sera de 600 à 800 K€.

Trois types de financements seront attribués :

- **½ bourse de thèse associée à une dotation de fonctionnement de 4 500€**

Les fonds mis à la disposition par la Région dans le cadre des défis-clés ne permettent que le financement de demi-bourses. Tout projet de thèse dans le cadre du présent appel devra donc être assorti d'un co-financement. Plusieurs co-financeurs peuvent participer au co-financement.

Le montant de la ½ bourse est calculé sur la base de salaire d'un doctorant selon arrêté officiel³ pendant 3 ans soit environ 3100€ brut chargé, avec une dotation de fonctionnement de 4500€. Pour une durée de 3 ans, le montant total (1/2 salaire + fonctionnement) s'élève donc à environ 60300€.

Les bénéficiaires d'une ½ bourse de thèse allouée par le défi-clé doivent trouver l'autre moitié du financement d'ici le 01/09/2023. Celle-ci peut être demandée auprès des Labex, des tutelles, des écoles doctorales, de projets connexes (ANR, Europe, etc) ou sur financements propres des unités. Elle ne pourra pas être couverte par les demi-allocations doctorales de la région Occitanie. Si aucun co-financement n'est trouvé au 01/09/2023, le financement des ½ bourses prévu ne sera pas attribué et pourra être utilisé pour un second AAP du défi-clé fin 2023. Une attestation de co-financement(s) du projet de thèse disponible en annexe est à transmettre avant cette date.

Les dotations de fonctionnement pourront couvrir tous types de dépenses liés à la bonne réalisation du projet (petits matériels, consommables, frais de mission strictement nécessaires au doctorant...), excepté des équipements moyens à lourds et des dépenses de personnels autres que stagiaires.

- **Salaire d'un post-doctorant pour une durée de 12 mois ou 18 mois associé à une dotation de fonctionnement respectivement de 5000 € ou 7500€**

Le montant précis du financement sera calculé selon la grille salariale de la tutelle et l'ancienneté du post-doctorant recruté. Il est estimé entre 2370€ et 2920€ brut par mois pour le post-doctorant, soit 3500€ et 4400€ brut chargé par mois⁴.

Les dotations de fonctionnement pourront couvrir tous types de dépenses liés à la bonne réalisation du projet (petits matériels, consommables, frais de mission strictement nécessaires au post-doctorant...), excepté des équipements moyens à lourds et des dépenses de personnels autres que stagiaires.

Les responsables scientifiques ayant demandé et obtenu un financement de 12 mois à l'AAP 2022 pourront demander le financement d'un contrat post-doctoral de 12 mois supplémentaires à l'AAP

³ Selon l'[Arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel](#), le salaire d'un doctorant recruté à partir de septembre 2022 est de 1975€ brut/mois, soit environ 3000€ brut chargé. Ce montant va possiblement évoluer en 2023.

⁴ D'après grille salariale INRAE 2022.

2023, tandis que ceux ayant demandé et obtenu un financement de 18 mois à l'AAP 2022 ne pourront pas être éligible à l'AAP 2023.

- **Financement d'un « projet émergent » d'un montant maximum de 30 000€.**

Le montant effectivement attribué au projet sera apprécié par le comité de sélection.

Le financement pourra couvrir tous types de dépenses découlant des objectifs du projet (personnels y compris stagiaires, petits matériels, consommables, frais de mission etc.), excepté des équipements moyens à lourds. Il pourra aussi couvrir des prestations externes.

Un responsable scientifique ne peut déposer un dossier que pour un seul de ces types de financements lors de cet appel à projet 2022. Il peut par contre participer à un ou plusieurs autre(s) projet(s) déposé(s).

4.2. Modalités administratives et de gestion financière

- Aucun frais de gestion ne sera prélevé sur les attributions financières, à la demande de la région Occitanie ;
- Les fonds seront attribués uniquement aux unités porteuses et co-porteuses (les fonds seront versés à l'établissement désigné pour la gestion).
- Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de la Région Occitanie et de l'établissement gestionnaire. Les reversements seront soumis à justification financière auprès de l'UFT-MIP, chef de file du défi-clé.
- Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier en 3.5. Tout changement devra recevoir l'agrément du défi-clé

4.3. Engagement des responsables scientifiques

- Les responsables scientifiques des unités porteuses et co-porteuses s'engagent à faire figurer le logo du défi-clé et le logo de la Région Occitanie dans toutes leurs présentations du projet ou de ses résultats et de mentionner explicitement le soutien du défi-clé dans les remerciements lors des communications et publications.
- Ils s'engagent à rendre un rapport final.
- Ils s'engagent à fournir régulièrement des éléments de communication autour de leur projet (selon des formats précisés), ainsi qu'à participer à la journée de lancement du défi-clé en janvier 2023 et l'animation transversale du défi-clé pendant la durée de ce dernier (2022-2026).

Pour toute question concernant cet AAP, envoyer un message à lucie.viou@agropolis.fr

Annexe

Destiné aux demandeurs d'un financement de demi-bourse de thèse

Attestation de co-financement(s) du projet de thèse

Les lettres de cofinancements acquis du projet (critère d'éligibilité) devront être transmises par le porteur de projet au plus tard le 1^{er} septembre 2023 par e-mail à lucie.viou@agropolis.fr

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

.....
agissant en qualité de.....

de (nom de l'entreprise ou de
l'établissement) :.....

statut juridique :

.....
atteste apporter un engagement financier à hauteur de €

pour le cofinancement pour les trois ans de la thèse intitulée :

« »

Fait à le

Cachet, nom et signature du responsable de l'entreprise ou de l'établissement co-financeur.